



DOSSIER D'INSCRIPTION

Clôture des inscriptions le 13 mars 2022

Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

Groupement : Administration générale
et ressources humaines

SAUVETEURS - AQUATIQUES SAPEURS-POMPIERS - 2022

Les dossiers d'inscription aux stages de sélection doivent parvenir directement au Service des Ressources Humaines/Paie-indemnisation au plus tard le **13/03/2022** **obligatoirement par mail** à l'adresse :
ressources.humainesSPV@sdis66.fr

et ne peuvent en aucun cas être remis directement le jour du stage.

(Le nombre de places à chacun des stages étant limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée)

Pièces à fournir impérativement pour le dossier :

1. Fiche d'inscription au stage / fiche de souscription et de disponibilité complétées
2. Déclaration manuscrite
3. Charte du sapeur-pompier volontaire (document ci-joint à signer)
4. Attestation de participation à une session de formation (*si une qualification non encore acquise est en cours*)
5. Certificat médical original datant de **moins de 3 MOIS** et mentionnant que le candidat ne présente **pas de contre-indication à la pratique de la natation et de la course à pied**.
6. Copie du carnet de vaccination
7. Photocopie du BNSSA ou du MNS **ET DE L'ATTESTATION DE RECYCLAGE** (pour les titulaires du diplôme)
8. Photocopie du PSE 1 / PSE 2 **ET DE L'ATTESTATION DE FMA OU RECYCLAGE EN COURS DE VALIDITE**
9. Photocopie du permis de conduire recto/verso
10. Photocopie du permis côtier
11. 1 Relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom
12. 1 Copie de la carte d'identité recto/verso ou du livret de famille
13. 1 Copie récente de l'attestation d'assuré social mentionnant la validité de vos droits **jusqu'au 30/09/2022**
14. Photographies d'identité à coller sur la fiche d'inscription au stage et la fiche de souscription.

Tous les documents sont à transmettre impérativement en format PDF

Pour les candidats actuellement sapeurs-pompiers volontaires dans un autre département :

- Fournir une **ATTESTATION** de l'autorité territoriale ou de son représentant autorisant le candidat à souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire saisonnier au SDIS 66 et précisant la période durant laquelle cette autorisation est accordée.
- Fournir un **CERTIFICAT MEDICAL** d'aptitude de votre SDIS en cours de validité au **moins jusqu'au 30 septembre 2022**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 rue du Lieutenant Gourbault – B.P. 19935 – 66962 Perpignan Cedex 09 - Standard 04.68.63.78.18.

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours



FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE

Sauveteur Aquatique Sapeur-Pompier affecté à la surveillance
des baignades et des activités nautiques

SAISON ESTIVALE 2022

Merci de placer
votre photo ici

Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

Groupement : Administration générale
et ressources humaines

NOM* Prénom* Age :

Date de Naissance* : Lieu* : N° Dépt

Adresse*

Code postal Ville Tél.*:

Email* :

Profession : Situation de Famille :

***Les Champs doivent être obligatoirement complétés.**

Personne à prévenir en cas d'accident : *

Nom, Prénom :

Tél :

Adresse :

Code postal

Ville.....

Etes-vous Sapeur-Pompier Volontaire : OUI* - NON - Dans quel Département ? :

***Faire compléter par votre SDIS La fiche F2**

Je soussigné(e),
atteste de l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

À, le (Signature)

DOCUMENTS A TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT EN FORMAT PDF :

PSE1
 PSE2
 BNSSA
 MNS
 PERMIS COTIER
 PERMIS DE CONDUIRE

DATES DES STAGES ET DISPONIBILITES :

J'ai déjà exercé cette fonction au SDIS66 pendant la saison estivale 2021 et je souhaite participer au stage N°1 (Le nombre de participants étant limité, il est fortement conseillé de se positionner également sur un autre stage).

STAGES	DATES DES STAGES	ORDRE DE PRÉFÉRENCE
1 (Réservé aux anciens)	LE 2 ET 3 AVRIL 2022 ET LE 16 ET 17 AVRIL 2022	
2	DU LUNDI 18 AVRIL AU VENDREDI 22 AVRIL 2022	
3	DU LUNDI 25 AVRIL AU VENDREDI 29 AVRIL 2022	
4	DU LUNDI 02 MAI AU VENDREDI 06 MAI 2022	

Lieu du Stage : Base Nautique UDSIS – Quai Jules Verne – 66750 SAINT CYPRIEN
(Pour l'hébergement voir fiche de renseignements)

INDIQUEZ VOS DISPONIBILITÉS POUR LA SAISON : (minimum 1 mois plein)

MAI :	Du :	Au :
JUIN :	Du :	Au :
JUILLET :	Du :	Au :
AOÛT :	Du :	Au :
SEPTEMBRE :	Du :	Au :

Engagement(s) en qualité de sapeur-pompier volontaire saisonnier déjà souscrits :

OUI* ▪ NON
 Année :
 Département :
 Année :
 Département :

*Joindre attestation si expérience non acquise au SDIS 66

PSE2 : Un stage PSE2 est proposé gratuitement aux candidats ayant validé leur stage d'aptitude

Je désire m'inscrire à la formation au PSE2 -
 Je ne désire pas m'inscrire à la formation au PSE2

STAGES	DATES DES STAGES PSE2	Indiquer votre choix
1	30 AVRIL - 01 MAI - 07 MAI - 08 MAI 2022	
2	14 MAI - 15 MAI - 21 MAI - 22 MAI 2022	
3	26 MAI - 27 MAI - 28 MAI - 29 MAI 2022	



**DOSSIER DE DEMANDE D'ENGAGEMENT EN QUALITE
DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE SAISONNIER**
Affecté à la surveillance des baignades et des activités nautiques

Code de la sécurité intérieure, livre VII, titre II, chapitre III, section III :
sapeurs-pompiers volontaires

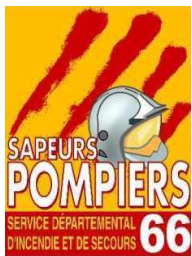
Reproduire manuscritement la déclaration ci-après dans le cadre prévu à cet effet

Je déclare jouir de mes droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, me trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national et je m'engage à exercer mon activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

DÉCLARATION MANUSCRITE

NOM : Prénom : Date :

Signature :



CHARTRE DU SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage à servir avec honneur, humilité et dignité au sein du corps des sapeurs-pompiers des Pyrénées-Orientales et à avoir un comportement irréprochable lorsque je porte la tenue de sapeur-pompier.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je veillerai à faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences du service en préservant l'équilibre de ma vie professionnelle, familiale et sociale.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage, par ailleurs, à acquérir et maintenir les compétences nécessaires et adaptées à l'accomplissement des missions qui pourraient m'être confiées.

En tant que sapeur-pompier volontaire, j'œuvrerai collectivement avec courage et dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je respecterai toutes les victimes dans leur diversité ; je serai particulièrement attentionné face à leur détresse et j'agirai avec le même engagement, la même motivation et le même dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je ferai preuve de discrétion et de réserve dans le cadre du service et en dehors du service. Je respecterai une parfaite neutralité pendant mon service et j'agirai toujours et partout avec la plus grande honnêteté.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'attacherai à l'extérieur de mon service à avoir un comportement respectueux de l'image des sapeurs-pompiers.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je contribuerai à promouvoir cet engagement citoyen, notamment dans le but d'en favoriser le développement au sein des générations futures.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je participerai aux cérémonies publiques et représenterai le service en tant que de besoin.

Tout sapeur-pompier volontaire est rattaché à un cadre juridique spécifique unique :

Le sapeur-pompier volontaire exerce ses missions dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.

Le sapeur-pompier volontaire a droit à des indemnités horaires, une protection et des prestations sociales ainsi qu'à une prestation de fin de service.

Le sapeur-pompier volontaire a droit à une formation initiale et continue afin qu'il acquière et maintienne à niveau ses compétences. Ces formations peuvent être valorisées tant dans le monde du travail que dans le secteur associatif.

Le sapeur-pompier volontaire a le droit de porter les tenues, insignes, fanions et drapeaux lors des cérémonies officielles et des activités du réseau associatif.

Rôle du réseau associatif : Le réseau associatif, fondé sur des structures locales, départementales, régionales et nationales, permet de favoriser et de resserrer les liens qui unissent la communauté des sapeurs-pompiers, des plus jeunes aux vétérans, en un réseau solidaire, source d'échange et de partage.

Le réseau associatif contribue à promouvoir l'image des sapeurs-pompiers volontaires dans la société.

Le réseau associatif veille également aux intérêts moraux et matériels des sapeurs-pompiers, au respect des valeurs dont les sapeurs-pompiers sont porteurs et, plus globalement, notamment par son action sociale, à assurer la défense de leurs intérêts, de leur image et de leurs droits tant auprès des populations, des pouvoirs publics et des employeurs qu'en justice.

Le sapeur-pompier volontaire contribue à faire vivre le réseau associatif.

Nom :

Prénom :

Le

à

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») *



Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

Groupement : Administration générale
et ressources humaines

INFORMATIONS MÉDICALES

AUX CANDIDATS SAUVETEURS AQUATIQUES

Vous avez sollicité auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales un engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire saisonnier affecté à la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Aussi, je vous informe, qu'après votre stage de sélection, si votre candidature est sélectionnée, vous serez convoqué à la **visite médicale d'aptitude** des sapeurs-pompiers au service de santé et de secours médical du **SDIS 66**.

Pour cela vous devrez vous munir :

- De tous les documents médicaux en votre possession (radio, compte-rendu...)
- Le carnet de vaccination à jour.

VACCINATIONS :

ATTENTION :

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la tuberculose et l'hépatite B ainsi que le vaccin COVID 19 (avec PASS Vaccinal) sont obligatoires. Elles sont à la charge du candidat.

Si vous n'êtes pas vacciné contre l'hépatite B :

- Rapprochez-vous de votre médecin traitant pour mettre en place un protocole de vaccination.

Pour le vaccin contre l'hépatite B 1 schéma accéléré est possible :

Engerix B : 1^{er} jour : 1^{ère} dose 7^{ème} jour : 2^{ème} dose 21^{ème} jour : 3^{ème} dose Rappel à 12 mois (4^{ème} dose)

- **Vous devez avoir bénéficié des trois premières injections pour être recruté.**

Si vous êtes déjà vacciné contre l'hépatite B :

- Si vous possédez une sérologie, **amenez-là le jour de votre visite médicale d'aptitude.**
- Si vous ne possédez pas de sérologie, un bon de prise en charge et une ordonnance vous seront délivrés le jour de la visite. Vous devrez alors faire pratiquer le prélèvement dans les plus brefs délais et **transmettre les résultats au service de santé et de secours médical** du SDIS 66.

POUR LES NOUVEAUX CANDIDATS :

Radiographie pulmonaire :

- Si vous possédez une radiographie pulmonaire récente : datée de moins d'1 an, amenez **là le jour de votre visite médicale d'aptitude.**

Si vous n'avez pas de radiographie pulmonaire récente :

- Un bon de prise en charge et une ordonnance vous seront délivrés le jour de la visite. Vous devrez alors faire réaliser le cliché dans les plus brefs délais et **ramener le compte rendu au service de santé et de secours médical** du SDIS 66.

➤ **Pour les anciens candidats :** La radiographie pulmonaire est valable 5 ans.

**Votre engagement sera effectif, uniquement après avoir reçu la validation
du service de santé et de secours médical du SDIS 66.**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

1 rue du Lieutenant Gourbault – B.P. 19935 – 66962 Perpignan Cedex 09 - Standard 04.68.63.78.18.

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours